



VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Écoles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DÉLIBÉRATION N° 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Participation de la de la Caisse des Écoles aux séjours des clubs adolescents et préadolescents.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le dix juin, s'est réuni le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Pierre CHASSAT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER par Madame Julie EBMEYER
Madame Mélissa VARCHOSAZ par Madame Mélanie ROLLAND

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20240625-15-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

PARTICIPATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES AUX SEJOURS DES CLUBS ADOLESCENTS ET PREADOLESCENTS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 25 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois organise des séjours pour les jeunes Levalloisiens dans le cadre des clubs adolescents et préadolescents,

CONSIDÉRANT que le montant de la participation familiale est une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De prendre en charge une partie des frais de séjour pour la famille ci-après :

Séjour « Espagne » du 6 au 18 juillet 2024

- Madame YATTE Mame – 15 rue d'Alsace 92300 Levallois pour les enfants :
DIAWARA Ndeye Arame né le 5 octobre 2011 =159,90 € et
DIAWARA Abdou né le 22 décembre 2009= 159,90 €
Soit un total de 319,80 €

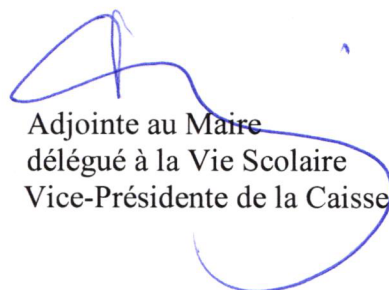
Article 2 : D'annuler la participation de la Caisse des Écoles en cas de désistement de la famille.

Article 3 : De prélever le montant de la dépense sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS


Adjointe au Maire
délégué à la Vie Scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles